Organisé par le Football club De

DAUENDORF

3 èmè VIDE GRENIER MARCHE AUX PUCES Le dimanche 09 avril 2017

DF N6 heures à 18 heures rue du stade , de l'école et de l'église.

Restauration au club house

Assurée dès l'aube.

Grillades et buvette toute la journée

Pour tous renseignements, vous pouvez nous contacter par téléphone au 03.88.07.05.58 ou par mail Bernard BUR (bur.bernard@wanadoo.fr) ou à un membre du FC.Dauendorf,

Le droit de participation est fixé à :

10 € les 5 mètres et 2€ le mètre supplémentaire Couper à retourner avant le 02 avril 2017 avec votre chèque libellé à l'ordre du : FC.DAUENDORF À Mr.Bur Bernard 28 rue de l'église 67350 Dauendorf Nom: Prénom: Adresse: CP/Ville: Téléphone: N° carte d'identité ou Passeport : Ci-joint un chèque de :.....+ caution propreté de 10 Euros = €uros Mètre commandés J'ai bien pris connaissance du règlement, et j'atteste sur l'honneur que l'origine de mes objets à vendre est régulière Date:..... Signature: Règlements au dos de la feuille Imprimé par nos soins

RELEMENTS DU 1er VIDE GRENIER DE DAUENDORF DIMANCHE 09 AVRIL 2017

Le vide grenier est ouvert uniquement aux particuliers et donc interdit à tous les professionnels.

L'inscription n'est prise en compte qu'au moment du règlement en chèque à l'ordre du FC.Dauendorf , les places non payées ne sont pas réservées .

Délai d'inscription le 02 avril 2017 les chèques seront encaissés à partir de cette date.

Les stands de boissons et de restauration sont exclus car réservés aux organisateurs .

Le prix des emplacements est de **10 Euros les 5 mètres linéaires** 2 Euros le mètre supplémentaire . <u>Une caution</u> **de propreté de 10 Euros** par exposant sera demandée à l'inscription .

<u>DECHETS</u>: L'exposant s'engage : à laisser son emplacement dans un parfait état de propreté à la fin de la manifestation et à remporter ses déchets (invendus,cartons,emballage,ect...). La caution de 10 €uros demandée à l'inscription sera remboursée après constat de la propreté de l'emplacement par l'organisateur.

La vente d'armes blanches non mouchetés ou à percussion est strictement interdite.

L'introduction de substances nocives ou explosives est interdite dans le périmètre du vide-oreniers.

Toute manifestation bruyante est interdite.

Les animaux doivent être tenue en laisse, nous ne pourront être tenus pour responsable en cas d'accident.

L'association décline toute responsabilité en cas de vol survenant au stand ou dans le périmètre de la manifestation Les emplacements sont attribués dans l'ordre d'arrivée des réservations.

Les places non occupées à 8 heures seront remises à la disposition de l'organisateur et ne seront pas remboursées.

Il est demandé aux exposants de respecter l'intégrité des clôtures des riverains , l'accrochage de marchandises sans leurs accord est interdit.

HEURES D'OUVERTURE : à partir de 05H30 pour l'installation des stands.

 $L'exposant \ s'engage \ \grave{a} \ la isser \ l'emplacement \ propre \ d\grave{e}s \ 18 \ heures \ 30 \ , \ dans \ l'état \ ou \ il \ la \ pris \ le \ matin$

Chaque exposant aura pris connaissance du présent règlement et s'engagera à le respecter.

En cas de non respect du règlement le FC.Dauendorf sera seule juge pour prendre toutes les dispositions et peut même procéder à l'exclusion.

La manifestation aura lieu même en cas d'intempérie.

Ce règlement est déposée à la Mairie de Dauendorf .